



L'ACTUALITÉ

## LES PROJETS DU GOUVERNEMENT CASTEX POUR NOTRE SECTEUR

La rénovation énergétique revient au premier plan.



**La France, c'est aussi celle des forces vives et des partenaires sociaux qui structurent notre démocratie sociale. Le dialogue, l'écoute, la recherche du compromis : voilà les leviers d'une démocratie apaisée. Je crois, j'ai toujours cru aux vertus du dialogue social : toute ma vie publique en atteste !**

Jean Castex

### 20 milliards

C'est l'enveloppe annoncée pour le volet écologique du plan de relance incluant la rénovation thermique des bâtiments.

Le 14 juillet, le Président de la République a annoncé un effort massif pour la rénovation des bâtiments, notamment sur le financement de Ma Prime Rénov' « qui est en train de décoller » a-t-il dit ajoutant « Nous allons y mettre beaucoup plus d'argent afin que les ménages les plus modestes, en particulier, et les autres ménages, puissent procéder aux rénovations, dépenser moins d'énergie pour leur logement et, en même temps, préserver notre climat. Il a précisé son intention de lancer un grand programme de rénovations des bâtiments publics, des écoles et des Ehpad en lien avec les Collectivités locales. Des objectifs que l'on ne peut que partager, à condition toutefois que le dispositif MaPrimeRénov' soit fluidifié, simplifié et harmonisé avec le dispositif des CEE notamment... ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Le Premier ministre a confirmé ces objectifs dans son discours de politique générale le lendemain. « Nous pouvons redevenir une grande Nation industrielle grâce et par l'écologie » a-t-il affirmé, annonçant que, au total, 20 milliards seraient consacrés à la « croissance écologique » qui visera à réduire les gaz à effet de serre des transports et de l'industrie, à produire une alimentation locale et durable, à rénover les bâtiments sur le plan thermique, à soutenir les technologies de demain comme les batteries et enfin, à mieux recycler et moins gaspiller. Le Premier ministre a souligné que les Français seront accompagnés individuellement pour financer leur projet de rénovation thermique. Un projet de loi sera présenté en ce sens cet automne. Reste évidemment à voir comment et à quelle

hauteur. Dans le même registre, Jean Castex a souhaité qu'avant la fin 2021, les travaux aient démarré dans 300 des 450 quartiers concernés par le plan de rénovation urbaine. Il a également annoncé que le déploiement du programme « petites villes de demain » serait accéléré. Dans les mêmes délais, le Premier ministre entend que tous les territoires (intercommunalités, communes et agglomérations) se dotent de contrats de relance et de développement écologiques avec des plans d'action concrets, chiffrés et mesurables ciblant, notamment, la lutte contre l'artificialisation des sols, l'équipement des toitures photovoltaïques, la promotion du tri sélectif et des énergies renouvelables, et bien sûr les économies d'eau, d'énergie et d'éclairage public. « Les élus, les forces vives et les citoyens seront les acteurs de ces contrats territoriaux, dont l'État sera partenaire et financeur » a précisé le Premier ministre. Le développement durable et l'aménagement des territoires sont également des objectifs du Gouvernement avec, notamment, le déploiement du très haut débit (en espérant que les zones blanches seront éliminées au passage) et la modernisation des réseaux d'eau et d'assainissement. Nous partageons évidemment ces objectifs.

Le Premier ministre a terminé son discours de politique générale en précisant que le contenu du plan de relance devra être concerté, dans les toutes prochaines semaines, avec les partenaires sociaux et les collectivités territoriales. Nous serons là, tout comme l'U2P, pour présenter nos propositions et nos priorités.



## LOBBYING

# LE PLFR 3 EST DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

**Le projet de loi de finances rectificatives n° 3 a fait l'objet d'un accord en Commission Mixte Paritaire Le 21 juillet. Le texte de la CMP sur ce PLFR 3 a été définitivement adopté par l'Assemblée Nationale et le Sénat ce jeudi 23 juillet.**

Au cours de l'examen de ce troisième projet de loi de finances rectificatives, nous avons beaucoup bataillé, notamment pour obtenir que l'exonération de charges sociales prévue pour les secteurs touchés par la crise s'applique à nos entreprises. L'amendement que nous avons proposé aux députés en ce sens n'a pas été adopté – bien que soutenu par de nombreux parlementaires – au motif que le bâtiment n'a pas été un secteur « empêché » pendant la crise et que l'exonération ne vise que les entreprises ayant fait l'objet d'une obligation de fermeture administrative.

Le Rapporteur Général du texte, M. de Montgolfier, était favorable aux dispositifs d'exonération, d'aide au paiement, de remises de dettes en faveur des PME les plus touchées par la crise. Ainsi, en CMP, c'est à son initiative que les parlementaires ont décidé d'étendre à l'ensemble des entreprises de moins de 250 salariés le dispositif de remises partielles allant jusqu'à 50 % de leur dette sociale, dès lors que l'entreprise fait état d'une perte de chiffre d'affaires d'au moins 50 %.

On peut donc se féliciter de cette décision qui est un réel pas en avant pour nos entreprises.

Toujours avec la volonté d'apporter des liquidités aux entreprises en difficultés, le texte adopté en

CMP a repris ce que l'Assemblée nationale avait décidé, à savoir la possibilité donnée jusqu'à la fin de l'année aux travailleurs non-salariés de débloquer, de façon exceptionnelle et temporaire, une partie de leur épargne retraite de façon anticipée, dans la limite de 8 000 € dont 2 000 € exonérés d'impôt sur le revenu. Sont concernés les « Madelin » et « Madelin agricole », ainsi que les plans d'épargne retraite individuels (PERIN) issus de la loi « Pacte » de 2019.

Par ailleurs, notre proposition d'amendement visant à rendre les 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles éligibles au CITE avait été reprise par la Commission des Finances mais uniquement pour les dépenses de rénovation globale des logements.

La Commission avait également ouvert le CITE aux bailleurs pour leur permettre de réaliser des travaux que leurs locataires n'auraient pas pu supporter financièrement. Les Sénateurs avaient également adopté un amendement prolongeant le CITE jusqu'au 31 décembre 2021. Malheureusement lors de l'examen en CMP, toutes ces dispositions favorables au CITE ont été supprimées, ce que l'on ne peut que regretter évidemment. En revanche, les promesses du Gouvernement concernant l'apprentissage ont été tenues.



Ainsi, une prime de 8 000 € sera versée pour les apprentis majeurs et 5 000 € pour les apprentis mineurs. Cette disposition se substitue temporairement à l'aide unique à l'apprentissage pour la première année des contrats d'apprentissage conclus entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 28 février 2021 dans les entreprises de moins de 250 salariés. Nous avons également demandé que les apprentis qui n'auront pas trouvé un employeur en septembre puissent néanmoins commencer leur formation en CFA et ce pendant 6 mois. Cette disposition est maintenue.

Un autre amendement a été adopté qui prévoit la prise en charge par l'État de la protection sociale des apprentis pendant cette période sans contrat qui pourra donc durer 6 mois (1<sup>er</sup> août/31 décembre 2020).

Relevons enfin que les parlementaires réunis en CMP ont confirmé que la suppression de l'exonération fiscale sur le GNR sera finalement appliquée en une seule fois au 1<sup>er</sup> juillet 2021 et non plus en 3 étapes comme prévu initialement (1<sup>er</sup> juillet 2020, 1<sup>er</sup> janvier 2021 et 1<sup>er</sup> janvier 2022).

## ÉCONOMIE

### → COUP DE POUCE ITE : TOUR DE VIS IMMÉDIAT !

**Après l'isolation des combles à 1 €, ce sont les isolations des murs par l'extérieur qui attirent la convoitise des éco-délinquants.**

Si le reste à charge pour le client est de 1 € dans tous les cas, l'ITE est un marché beaucoup plus juteux pour les fraudeurs puisque le coût moyen d'une opération est de 15 à 18 000 € réglés sans sourciller par les obligés via les CEE !

Des arnaques scandaleuses en tous points. L'argent de la collectivité est ainsi honteusement spolié et les travaux ne sont ni faits ni à faire. Les clients sont trop souvent amenés à faire reprendre ces isolations réalisées au mépris de toutes les règles de l'art et qui sont même parfois dangereuses pour leur sécurité. Or, ils n'ont généralement pas les moyens de les faire refaire, d'autant qu'ayant déjà utilisé les aides de l'Anah une première fois, ils n'ont plus le droit d'y recourir une seconde fois.

Quant aux artisans, ils sont doublement pénalisés puisque, non seulement ils ne

réalisent pas ces travaux, et passent donc à côté d'un marché pour lequel ils sont pourtant parfaitement compétents, mais ils sont trop souvent amalgamés avec les fraudeurs incompétents qui exploitent sans vergogne le filon ! Ces éco-délinquants laissent une image déplorable des professionnels du bâtiment dans l'esprit des particuliers qui ne sont guère en mesure de faire la différence entre les bons et les mauvais !

Face à la multiplication des malfaçons et des fraudes sur l'ITE, l'Anah a décidé de réduire les aides correspondantes avec effet immédiat. Les forfaits passent à 60 €/m² pour les ménages modestes et à 75 €/m² pour les ménages très modestes (contre 100 € et 75 € jusqu'ici) et la surface de murs isolés éligible à l'aide est limitée à 100 m², afin d'éviter les surfacturations. Nous regrettons cette décision prise sans concertation et qui



pénalise l'immense majorité des entreprises vertueuses alors que les dérives constatées sur le terrain sont le fait d'éco délinquants bien connus de tous. Il aurait donc mieux valu renforcer les contrôles sur ces entreprises plutôt que de revoir le niveau des aides, ce qui conduira inévitablement à une baisse des travaux d'ITE.

En outre, le changement régulier des dispositifs d'aide nuit à la lisibilité des aides et de leurs mécanismes qui sont déjà mal connus et peu compris tant par les clients que par les entreprises. De quoi finir par bloquer ce marché de la rénovation énergétique !

Le Président de la CAPEB qui a pu s'entretenir ce jeudi matin avec la Ministre du Logement Emmanuelle Wargon n'a pas manqué de l'alerter à ce sujet.

# 800 000

C'EST LE NOMBRE D'EMPLOIS  
QUI POURRAIENT ÊTRE SUPPRIMÉS  
D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE SELON BERCY

## SOCIAL

### → DES MESURES POUR SAUVER L'EMPLOI, ET PRIORITAIREMENT CELUI DES JEUNES

« La lutte contre le chômage et la préservation de l'emploi est la priorité absolue des 18 prochains mois » a déclaré le Premier ministre devant les parlementaires, ajoutant que la première urgence sont les 700 000 jeunes qui vont se présenter sur le marché du travail dès septembre.

Pour qu'aucun d'entre eux ne se trouve sans solution, un plan pour la jeunesse a été présenté vendredi dernier aux partenaires sociaux. Trois mesures phares sont prévues : un dispositif exceptionnel de réduction du coût du travail pour l'embauche des jeunes de moins de 25 ans jusqu'à 1,6 Smic, à hauteur de 4 000 € par an et pour une durée d'au moins un an. La création de 300 000 contrats d'insertion pour récupérer les décrocheurs et les jeunes les plus en difficulté ainsi que 100 000 places

supplémentaires en service civique. Enfin, un soutien est prévu pour les étudiants les plus modestes et qui ne trouvent plus de petits jobs pour subvenir à leurs besoins. Pour eux, le prix du repas dans les restaurants universitaires sera de 1 €. Par ailleurs, un dispositif spécifique d'activité partielle au bénéfice des employeurs faisant face à une baisse durable d'activité est prévu. Nécessitant la signature d'un accord d'entreprise ou un accord de branche étendu, le dispositif repose d'abord sur un état des

lieux de la situation de l'entreprise et de ses perspectives d'activité. Dans tous les cas, l'entreprise qui entend bénéficier de ce soutien devra préciser ses engagements en matière d'emploi et de formation professionnelle ainsi que la réduction maximale de l'horaire de travail.

Ce dispositif nécessaire va dans le bon sens même si un certain nombre de ses modalités pratiques de mise en oeuvre sont contestables et mériteraient d'être repensées ou améliorées.

### → BATIROC MET À DISPOSITION UNE BOUTIQUE ET UN ACCOMPAGNEMENT EN LIGNE

La société Batiroc Protect, spécialisée dans la prévention des chutes de hauteur et coffrages spéciaux et partenaire de la CAPEB depuis début 2020, propose des solutions de protection pour sécuriser la vie des personnes sur les chantiers.

Ayant à cœur de répondre aux besoins de tous et de sensibiliser les artisans sur la prévention des chutes de hauteur, Batiroc Protect lance une boutique en ligne mettant à disposition une large gamme de produits de sécurité et d'hygiène. Parmi toutes les gammes de protection, la société met en valeur ses garde-corps Gemabloc, un potelet conçu en fil rond

supprimant les angles vifs. Il s'associe avec des tubes tels que les Gémalisse ou des cadres grillagés, notamment avec la Baticorner, une grille qui permet de sécuriser les angles sans accessoires supplémentaires.

Elle promeut également sa protection de trémie Gématrémie, un dispositif télescopique et anti-dérivant qui sécurise les

ouvertures au sol lors de travaux. Batiroc Protect espère apporter une solution aux problématiques de sécurité rencontrées sur les chantiers en offrant un accès rapide à du matériel de sécurité testé et normé avec un accompagnement et des conseils en ligne avec un technico-commercial.

[Rendez-vous sur la boutique en ligne.](#)

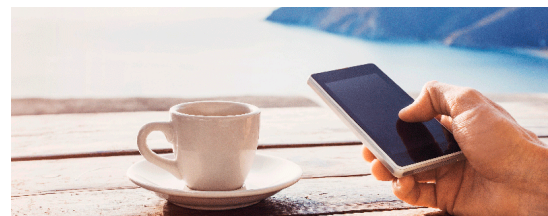
### → FAUT-IL DÉRÉGLER LE DROIT DU TRAVAIL POUR RATTRAPER LE RETARD D'ACTIVITÉ ?

L'idée a été émise par le Medef qui, devant le tollé, l'a rapidement ravalée...

Voilà qui tombe bien car, sur ce sujet, contrairement aux représentants des grandes entreprises, la CAPEB considère qu'il n'est pas opportun de bousculer le droit du travail pour augmenter le temps de travail ou supprimer des congés, des jours fériés ou des week-end.

La CAPEB estime que cette crise sanitaire a été difficile pour tout le monde et que chacun a besoin de faire une pause, qu'il s'agisse des chefs d'entreprise comme de leurs salariés. Elle juge totalement inopportun d'exiger, sans concertation, des salariés qu'ils se privent de leurs congés d'été ce qui, de toute façon, pourrait s'avérer complètement inutile car nombre de

fournisseurs risquent d'être fermés, rendant difficile l'approvisionnement en matériaux et en matériels. C'est d'ailleurs principalement les difficultés d'approvisionnement qui freinent le redémarrage des chantiers aujourd'hui, comme le montrent notre dernière note de conjoncture ainsi que la dernière enquête flash des CERC. Nous considérons qu'il est préférable d'ajuster au cas par cas plutôt que de décréter une mesure générale d'augmentation du temps de travail. Sans doute serait-il plus opportun, tant sur le plan économique que social, d'augmenter le contingent d'heures supplémentaires à condition toutefois que ces heures soient



entièrement défiscalisées et exonérées de charges sociales, pour les salariés comme pour les employeurs.

On rappellera que la CAPEB avait proposé un amendement lors de l'examen du projet de loi de finances rectificatives n°3 pour permettre aux salariés qui n'avaient pas pris leurs congés de les monétiser. Malheureusement, cet amendement, qui était également porté par l'U2P, a été jugé irrecevable par les députés.

## GOUVERNEMENT

### → CONFÉRENCE DU DIALOGUE SOCIAL : JEAN CASTEX REPOUSSE LES RÉFORMES QUI FÂCHENT

Lors de son discours de politique générale, Jean Castex a défendu le bienfondé de la réforme des retraites et la nécessité de mettre fin aux régimes spéciaux.

Il a plaidé pour que la concertation reprenne rapidement mais devant le front commun des partenaires sociaux pour ne pas rouvrir cette discussion maintenant, il a, le 17 juillet,

consenti aux partenaires sociaux le report de ces concertations jusqu'à la fin de l'année. À l'issue de cette réunion, il a confirmé que l'instauration d'un nouveau système de retraites universel serait maintenue et que serait simplement appliquée une nouvelle méthode pour y parvenir « en reprenant la concertation dans les mois à venir pour en améliorer le contenu et la

lisibilité pour nos concitoyens ». Une décision qui a soulagé tout le monde tant les préoccupations des uns et des autres sont ailleurs dans ce contexte extrêmement fragilisé. Même chose pour l'entrée en vigueur de la réforme de l'assurance chômage, reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et sans doute à la fin du printemps pour le bonus-malus.

## Bonnes vacances

à celles et ceux qui en prennent,  
bon courage aux autres et rendez-vous  
à la rentrée dans, nous le souhaitons de tout cœur,  
un climat plus serein pour nos entreprises !

## ÉCONOMIE

### → AIDES AUX TRAVAUX : ENCORE DES CHANGEMENTS !

Un arrêté a revu à la baisse les surfaces éligibles à la prime MaPrimeRénov' ainsi que les montants de cette prime sur les travaux d'ITE (voir l'information « Coup de pouce ITE : tour de vis immédiat ») mais un décret adapte aussi les modalités d'accès à la prime qui restent toutefois aussi favorables que le CITE.

Ainsi, le décret précise que les demandes de prime peuvent être déposées jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain pour des travaux d'ITE qui ont été commencés entre le 15 juillet et le 31 août. Le texte prévoit également que si le montant de la prime est inférieur au montant prévu pour le CITE pour les dépenses payées entre ces deux dates, alors le montant de la prime attribuée sera égal au CITE. Pour la CAPEB, l'urgence reste de faire enfin fonctionner correctement le dispositif MaPrimeRénov'. Il est, en effet, inacceptable qu'alors que le gouvernement affiche sa volonté de dynamiser les travaux de rénovation énergétique, l'Anah ne soit pas en capacité de traiter les dossiers en temps et en heure ni de payer rapidement les primes aux particuliers. La CAPEB a alerté Emmanuelle Wargon sur ce sujet et a également fait part à l'Anah de la profonde insatisfaction qui remonte du terrain, en lui demandant de tout faire pour résorber les retards constatés dans

les plus brefs délais ([voir notre actualité ARTUR à ce sujet](#)).

Par ailleurs, l'éco-PTZ est prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 et élargi à tous les logements achevés depuis plus de 2 ans et aux travaux d'isolation des bas planchers. La durée d'emprunt est uniformisée pour tous les éco-prêts à 15 ans. Autre changement : il est désormais possible de recourir à un éco-PTZ complémentaire pour un même logement dans les 5 ans suivant l'émission du premier éco-prêt, dans la limite toutefois d'un montant cumulé des deux prêts de 30 000 €. Le décret qui apporte ces ajustements ajoute par ailleurs une obligation de consommation énergétique annuelle inférieure à 331 kWh/m² après réalisation des travaux pour les PTZ dans l'ancien avec travaux. Enfin, pour les opérations de location-accession, le vendeur peut maintenant réaliser les travaux exigibles pour un PTZ dans l'ancien.

### → DES AVANCES REMBOURSABLES ET PRÊTS BONIFIÉS POUR LES ENTREPRISES

Les Prêts garantis par l'État ont remporté un grand succès mais il est clair qu'ils ne suffiront pas à soutenir les trésoreries les plus fragiles.

En outre, certaines entreprises se sont vues refuser ces PGE et n'ont pas trouvé de solution pour éviter l'impasse. C'est pourquoi Bruno Le Maire a lancé un nouveau dispositif d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés. Ce nouvel outil est géré par la Direction générale des Entreprises (DGE) au sein du ministère de l'Économie et des Finances. Il vient compléter les outils existants. Cette fois-ci, le dispositif ne vise pas les très petites entreprises mais, au contraire,

celles qui comptent entre 50 et 250 salariés.

L'objectif est de soutenir des entreprises qui présentent de réelles perspectives de redressement, en tenant compte notamment de leur importance au sein du bassin d'emploi local.

Les entreprises concernées peuvent déposer leur demande auprès des comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises.



## LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

### U2P

Le Bureau de l'U2P s'est réuni ce mardi. Parmi les questions à l'ordre du jour figuraient notamment les désignations aux instances dans lesquelles l'U2P siège, les dernières élections à la CAPEB nécessitant une remise à plat des attributions.

### ÉCHANGE AVEC LE MINISTRE DES PME

Voilà un Ministre que nous connaissons bien puisqu'il s'agit d'Alain Griset, encore Président de l'U2P au début du mois. Évidemment, Alain Griset connaît bien les revendications de l'U2P mais il était nécessaire qu'il rencontre le nouveau Président de la CAPEB pour entendre les priorités spécifiques de l'artisanat du bâtiment qu'il convient de défendre au moment où le plan de relance du Gouvernement est en cours d'élaboration.

### ENTRETIEN AVEC LA MINISTRE DU LOGEMENT

Le Président de la CAPEB a rencontré cette semaine la nouvelle Ministre du Logement, Emmanuelle Wargon. À peine nommée à la tête de ce Ministère, Mme Wargon a annoncé que 4 à 5 milliards seraient consacrés au bâtiment et à la rénovation. « C'est la demande que je porte avec Barbara Pompili et la discussion que nous avons avec Bercy. Les investissements seront tournés vers un soutien aux artisans et orientés vers les bâtiments publics et en direction des ménages » avait-elle alors déclaré.

Le Président Repon a bien évidemment échangé sur ces projets avec la Ministre et saisi cette occasion pour insister sur les mesures qui nous semblent décisives et essentielles pour relancer durablement l'activité des entreprises artisanales du bâtiment, à commencer par l'application du taux réduit de TVA à l'ensemble des travaux de rénovation, au-delà de la seule rénovation énergétique, mais également l'ouverture des dispositifs d'aide aux 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> déciles, l'amélioration des CEE (information des entreprises avec un dispositif d'appui aux petites entreprises, mise en cohérence des contrôles, simplification, etc.). Il a également évoqué les problématiques liées au dispositif RGE, rappelé une nouvelle fois la nécessité de fluidifier et de stabiliser les aides à la rénovation énergétique, le dispositif actuel étant largement illisible, et demandé que le traitement des dossiers et la distribution de MaPrimeRénov' soient enfin pleinement opérationnels dans les plus brefs délais, avec tous les retards accumulés résorbés.